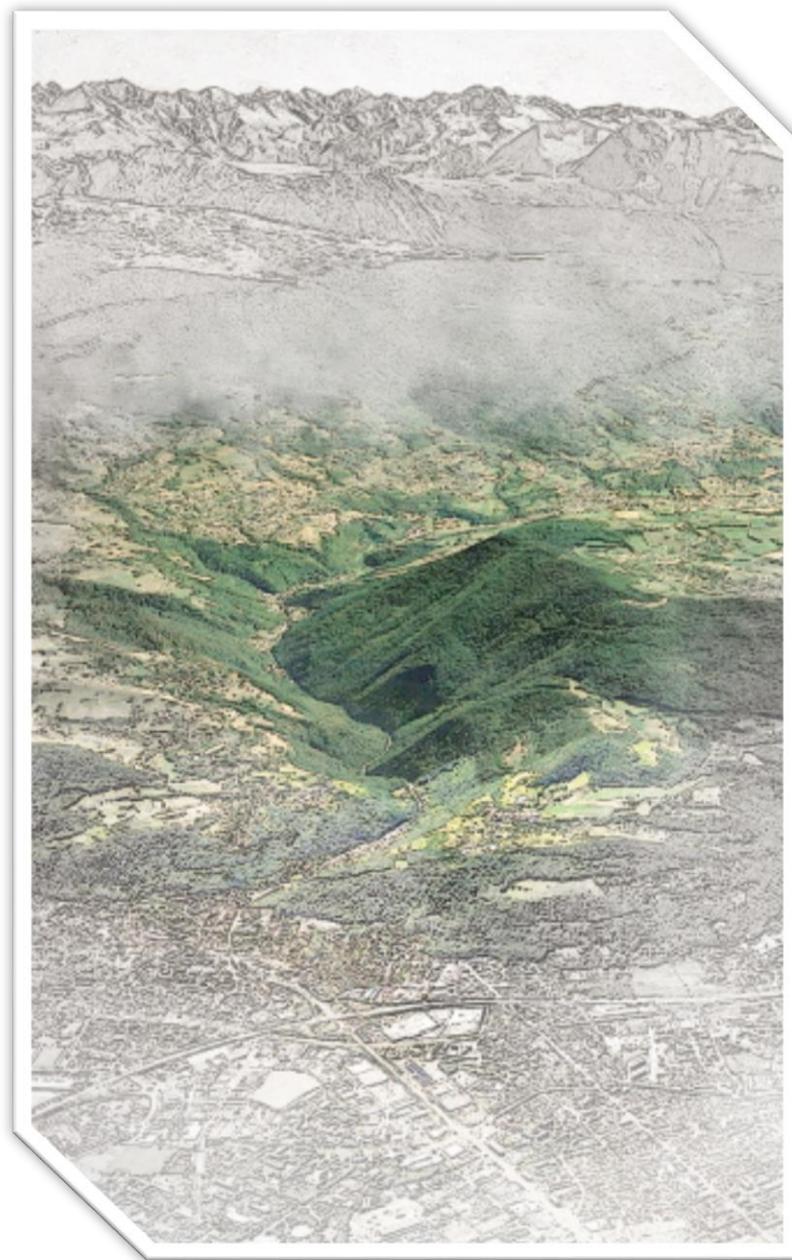




*Présentation du projet  
d'itinéraire cyclable sur  
la RD524*

12 JUIN 2024





# DÉROULÉ DE LA RÉUNION PUBLIQUE

---

1

## **Présentation du projet**

Par Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère

2

## **Temps d'échange**

Autour de vos questions, remarques, observations, après la présentation de manière à ce que vous disposiez d'une vision complète du projet.



**M. Gérald GIRAUD**  
Maire de St Martin d'Uriage



## **M. Sylvain LAVAL**

Vice-président en charge des  
espaces publics  
Grenoble Alpes Métropole



## **M. Bernard PERAZIO**

Vice-président en charge des  
mobilités  
Département de l'Isère





# HISTORIQUE DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Étude préliminaire réalisée en 2020 et 2021 conjointement entre la Métropole et le Département

**Une enquête auprès de citoyens a soulevé les attentes suivantes :**



1. Le besoin de sécuriser les pratiques cyclables existantes :
  - à travers des aménagements cyclables protégés,
  - en améliorant la visibilité des cycles et des piétons,
  - en renforçant la légitimité des cycles et des piétons sur l'axe.
2. Le souhait d'un apaisement de la circulation par la réduction des vitesses notamment en entrée et au sein des bourgs
3. La réalisation d'aménagements moins routiers tenant compte de l'urbanisation existante au sein de la combe
4. Une amélioration de la sécurité à court terme



# CONTRAINTES DU PROJET

## Le Sonnant



**Des habitations parfois proche de la voie**



## Des talus en fortes pentes



**→ Un site particulièrement contraint, entre Sonnant et talus, dont l'emprise de voirie disponible est souvent réduite à moins de 9 m**



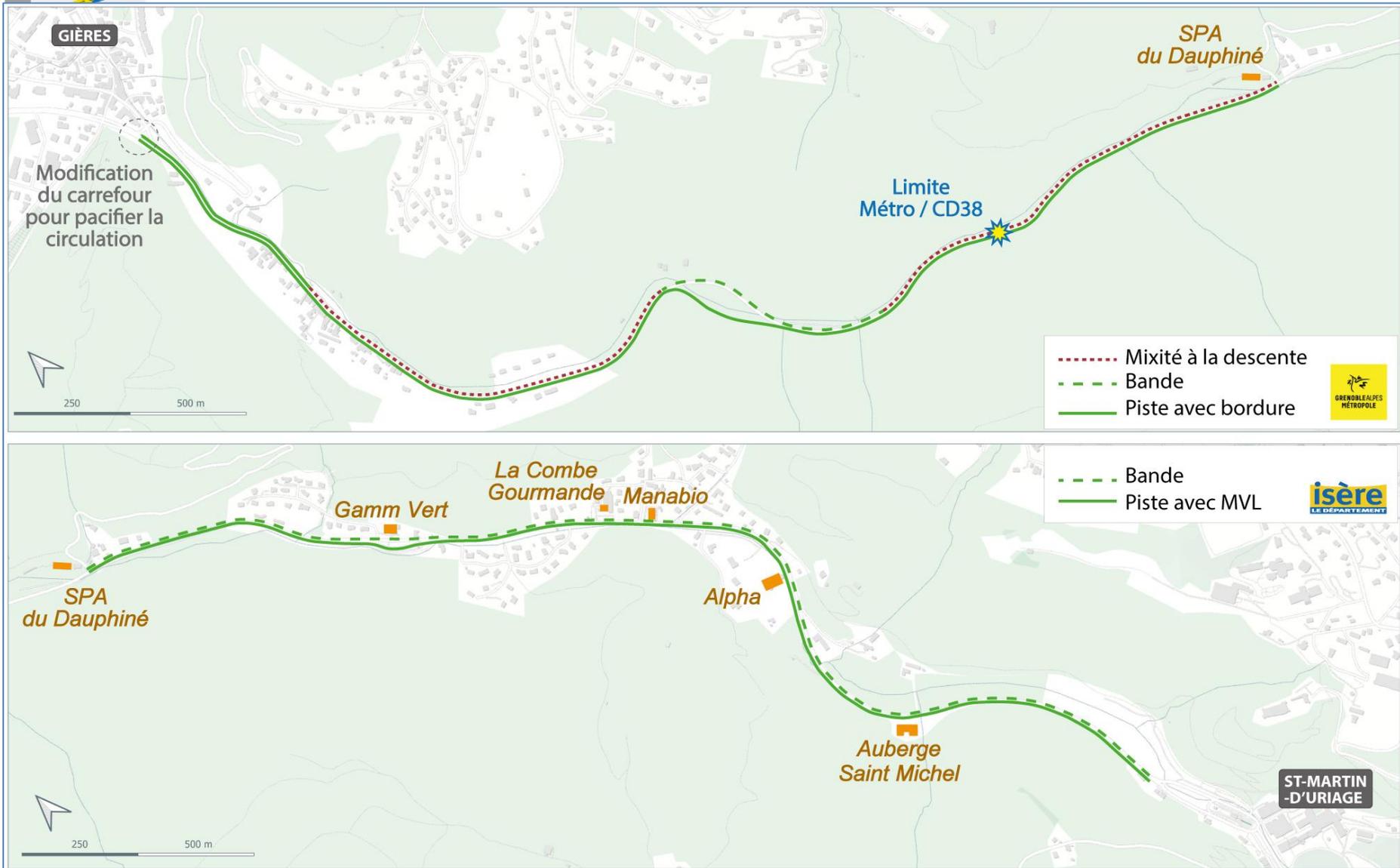
# CONCLUSIONS DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

**Plusieurs scénarios techniques ont été étudiés : aménagement d'une piste bidirectionnelle, de pistes bilatérales...**

- ➔ Le projet de piste bidirectionnelle nécessiterait une intervention lourde dans le lit du Sonnant dans le bas de la Combe : avis négatif du service gestionnaire
- ➔ Intervention sur les talus (terrains privés, risques de glissement, bois classés) : opération complexe nécessitant des procédures
- ➔ Demande des communes de coordonner les travaux d'aménagement cyclable avec ceux d'assainissement
- ➔ Choix d'un aménagement bilatéral (le scénario d'une piste bidirectionnelle est écarté pour l'absence de continuité possible sur l'ensemble du linéaire / raison de sécurité)
- ➔ Travail en collaboration CD38/GAM avec une répartition où chacun aménagera sur sa section

**Décision de chaque maître d'ouvrage suite à une réunion avec les maires :**

- de mettre en œuvre un aménagement réaliste dans un délai rapide pour la section Gières – Carrefour de Maupas
- de poursuivre les études pour un aménagement avec des espaces dédiés dans un délai plus long pour la section Carrefour de Maupas – entrée dans Uriage





# SECTION GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

---





## A LA MONTÉE :

- Une piste cyclable (ou un trottoir cyclable) continue protégée de la circulation par une bordure

## A LA DESCENTE :

- Une bande cyclable dédiée lorsque l'emprise disponible dans la combe le permet
- Des sections mixtes cycles / véhicules plus sécurisées par une réduction de la vitesse sur ces sections à 30 km/h ou 50 km/h
- Des transitions entre bandes dédiées et section en mixité limitées (1 seule sur la section Grenoble-Alpes Métropole) et avec un marquage renforcé



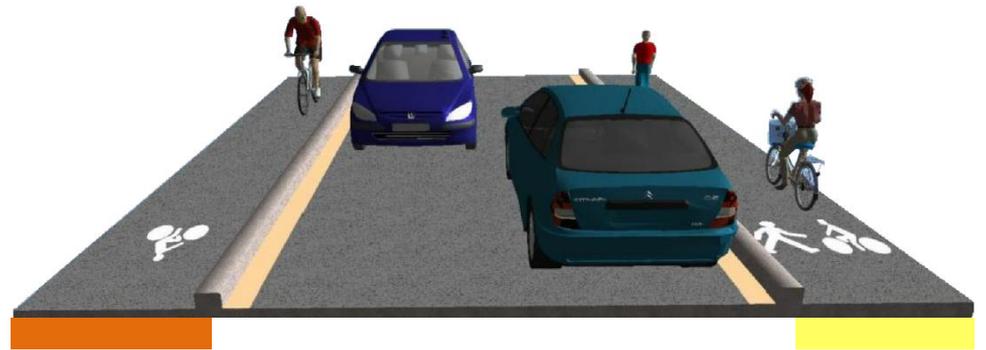
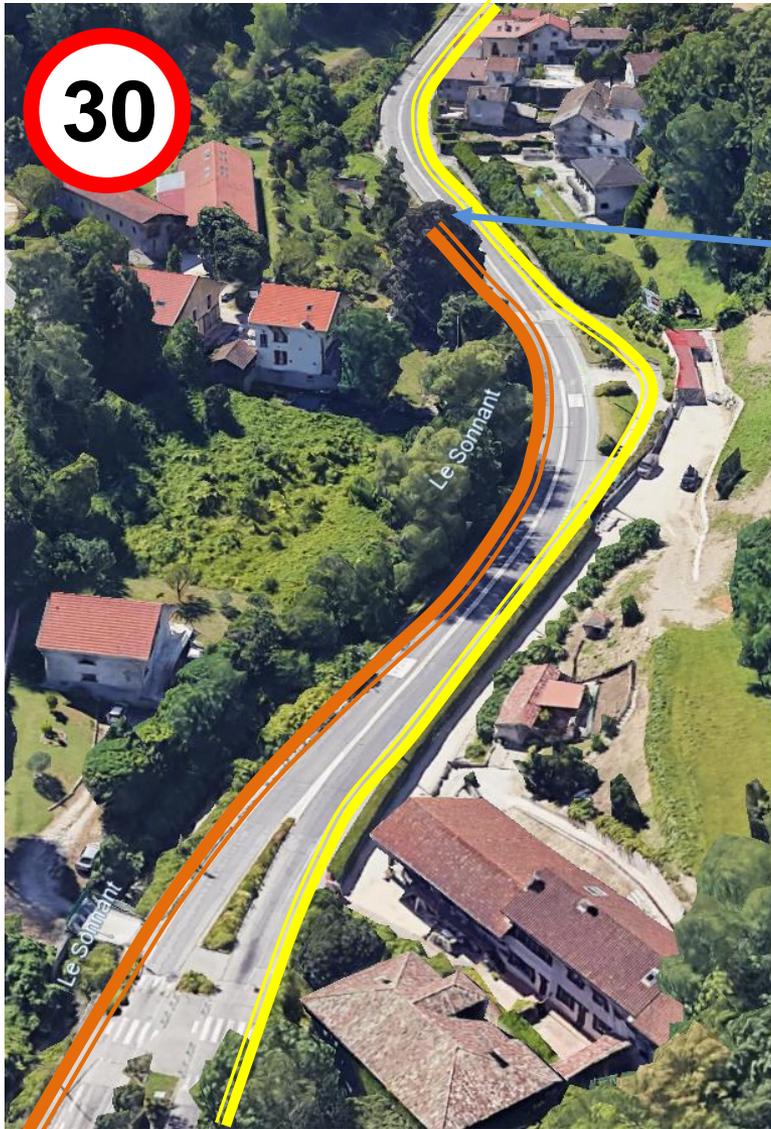
# DÉTAIL DES AMÉNAGEMENTS



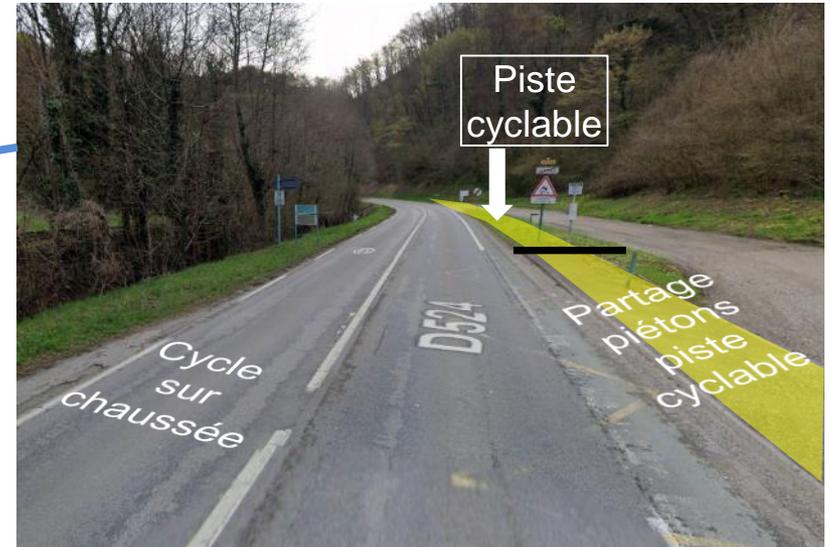
 AMÉLIORATION DU CARREFOUR



# DÉTAIL DES AMÉNAGEMENTS



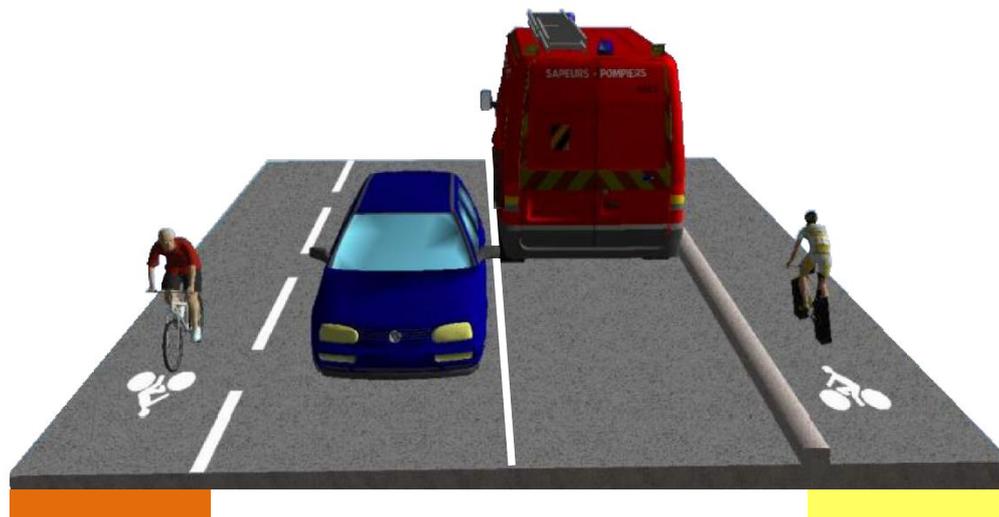
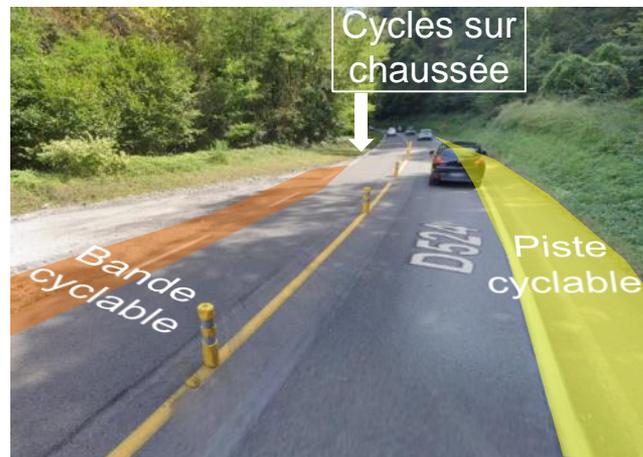
# DÉTAIL DES AMÉNAGEMENTS



-  AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DES FEUX
-  CRÉATION DE QUAIS BUS

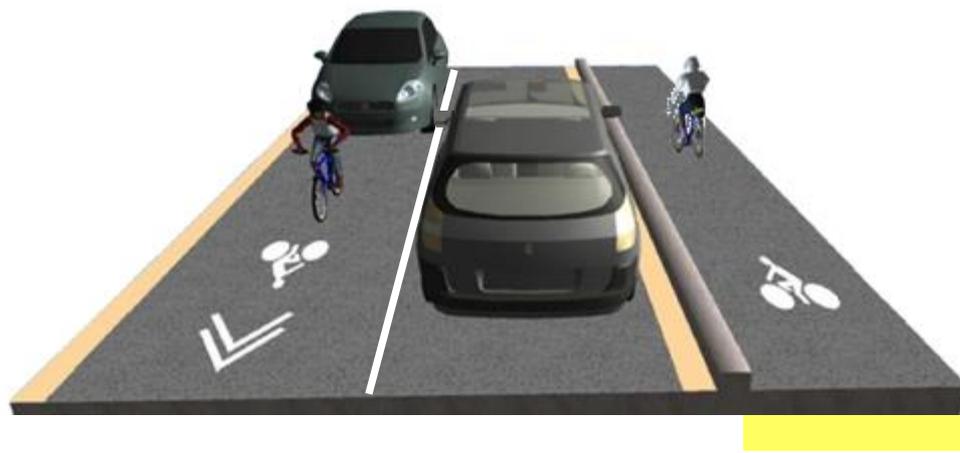
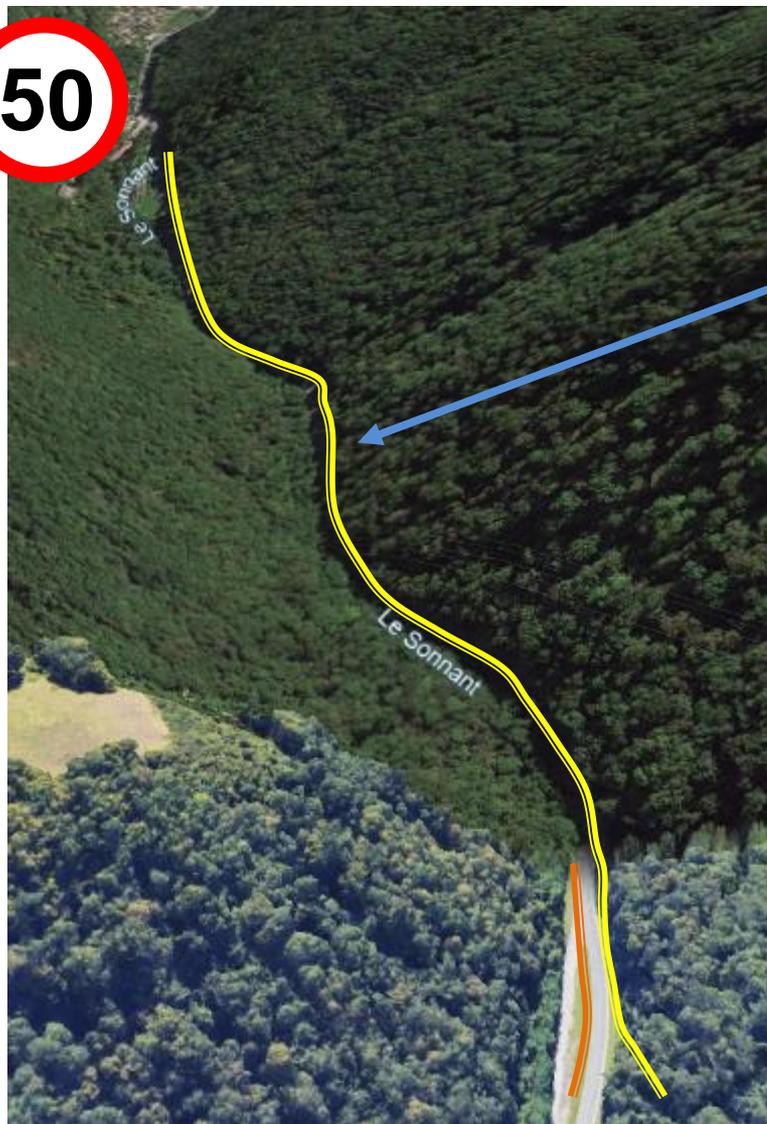


# DÉTAIL DES AMÉNAGEMENTS





# DÉTAIL DES AMÉNAGEMENTS

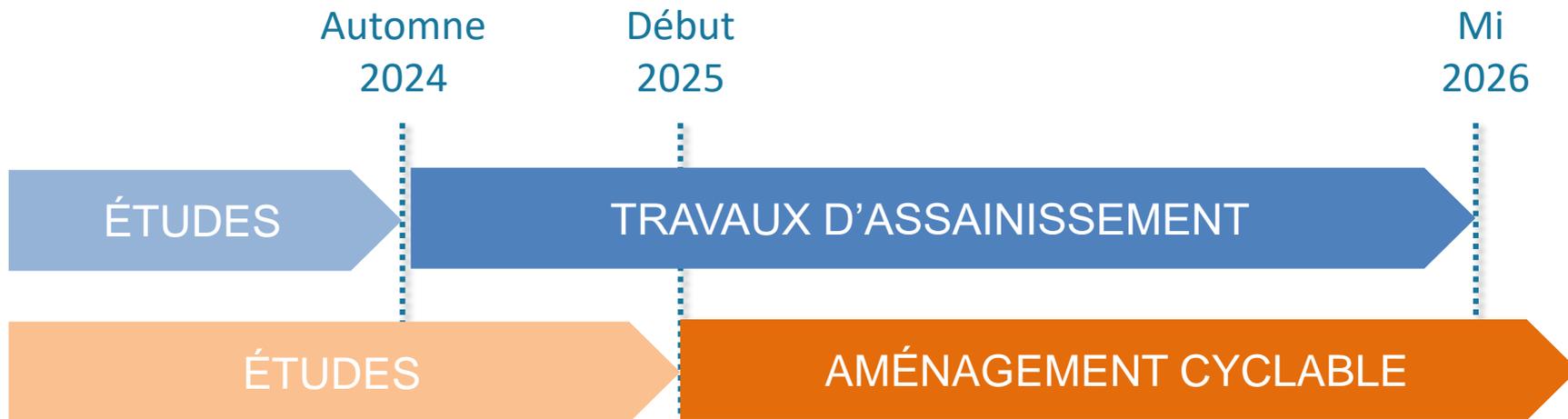




## → Caractéristiques du programme sur le tronçon Grenoble-Alpes Métropole :

- Un aménagement dans les emprises de voirie existantes / disponibles
- Sans procédures environnementales ou foncières qui nécessiteraient plusieurs années
- Un budget prévisionnel de 2 M€ TTC.

## → Calendrier prévisionnel :





# SECTION DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

---





## → Principes d'aménagements

- Sens montant : piste cyclable séparée par un muret
- Sens descendant : bande cyclable (marquage)
- Avec largeurs d'aménagements optimisées (1,75 m de large)

## → Caractéristiques :

- Voies de 3 m en agglomération et 3,25 m hors agglomération
- Suppression de certains tourne-à-gauche à l'étude
- Empiètement évité le plus possible dans le lit du Sonnant
- Rétablissement du chemin de promenade (secteur de la SPA)
- Rétablissement des trottoirs d'1,50m ou mutualisation ponctuelle avec bande cyclable



# POINTS DURS SUR L'ITINÉRAIRE

## Section Maupas – Le Sonnant d'Uriage / l'Alpha

3 parcelles potentiellement impactées maximum

10,75 m entre glissière et clôture



Comptages en cours sur la section agglomérée du Sonnant  
> 2 scénarios à l'étude : avec/sans tourne-à-gauche

10,60 m entre murs



12,20 m entre glissière et bâtiment



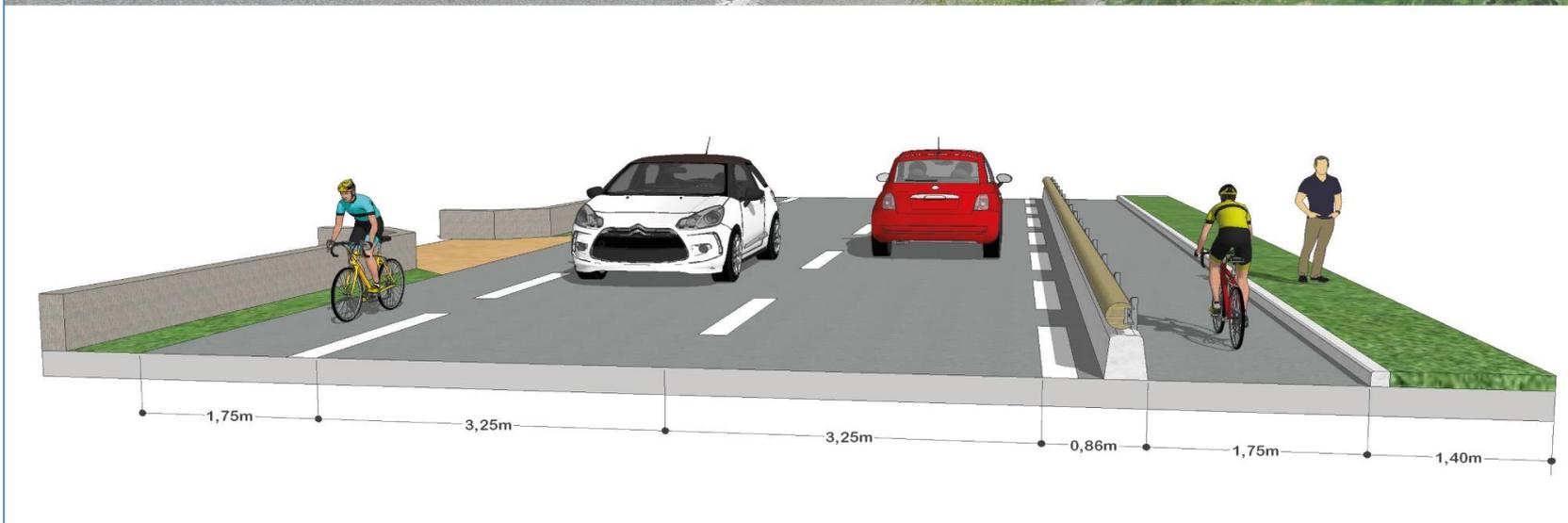
11,80 m entre murs



- Emprise dans lit du Sonnant – murs L , ouvrage hydraulique
- Murs de soutènement
- Reprise du carrefour / chicane



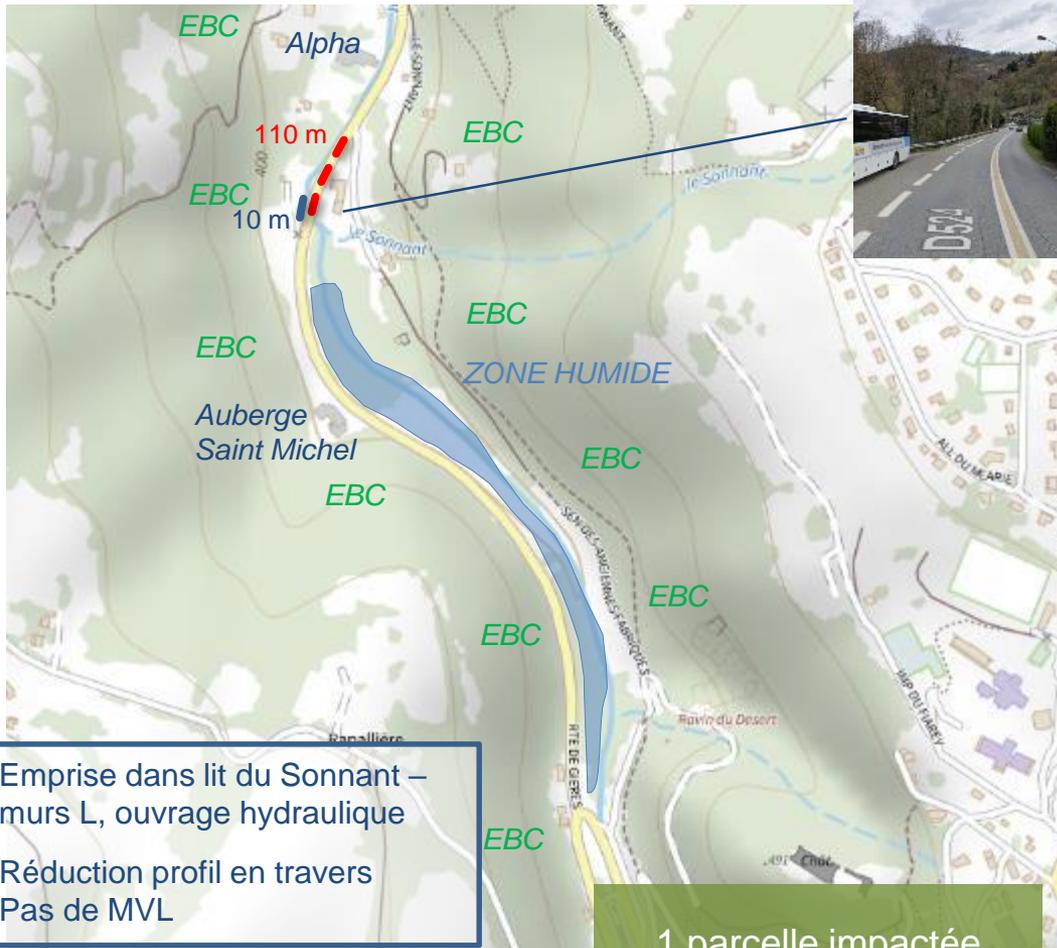
## Section SPA - Le Sonnant d'Uriage





## Section l'Alpha – entrée d'Uriage

11,10 m entre glissière et clôture

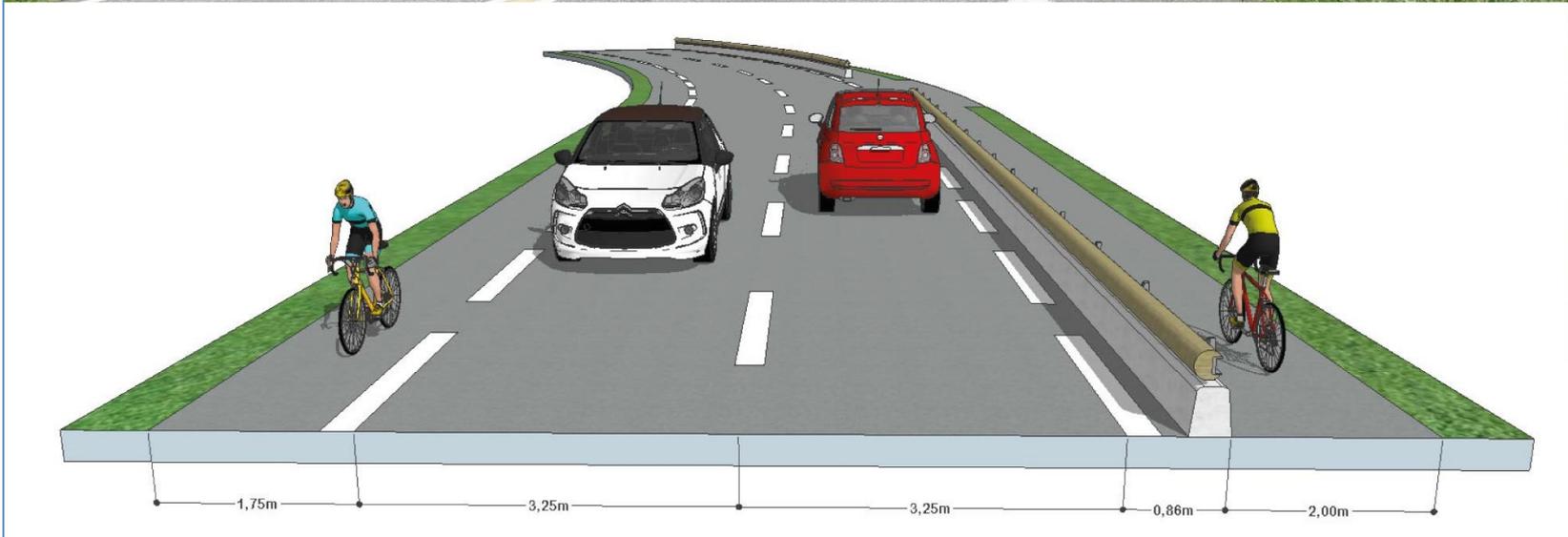


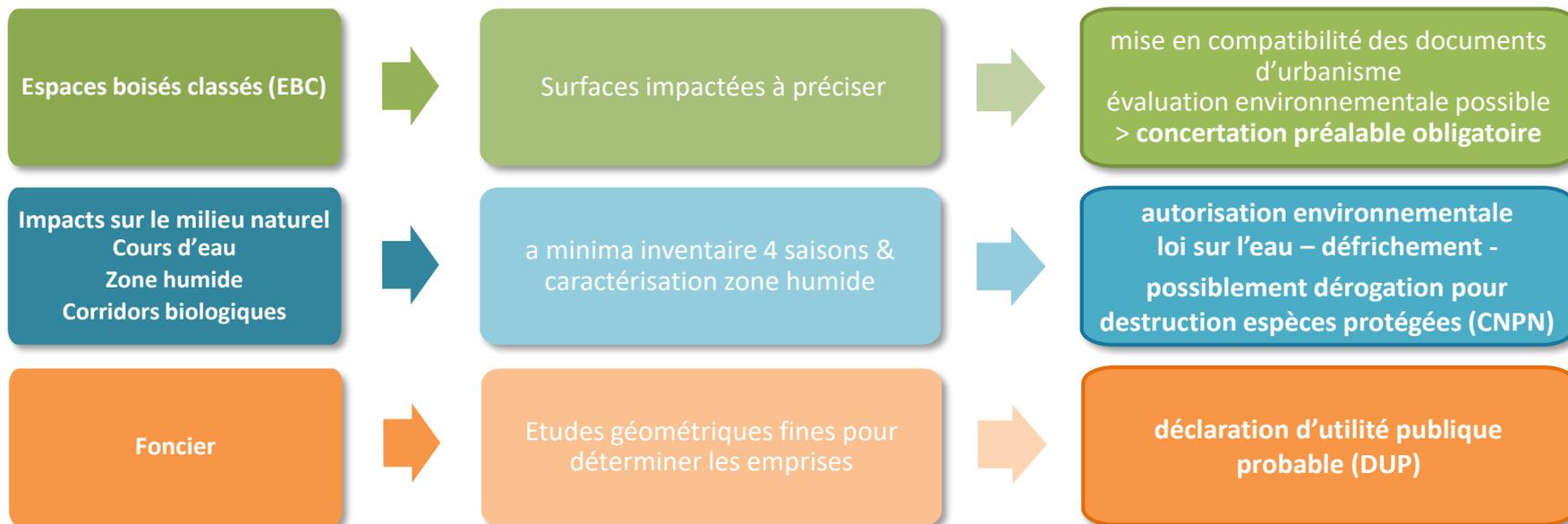
- Emprise dans lit du Sonnant – murs L, ouvrage hydraulique
- Réduction profil en travers Pas de MVL

Emplacement réservé dans le PLU, permettant de limiter les impacts et le coût

1 parcelle impactée

## Section Le Sonnant d'Uriage – Entrée d'Uriage





Ces procédures ne sont pas compatibles avec le calendrier de travaux de la régie d'assainissement qui impactent le bas de l'itinéraire

## Les prochaines étapes (2024 - 2025) :

- Poursuite des études (géométriques, géotechniques)
- Constitution des dossiers pour les procédures administratives (relevé 4 saisons faune / flore dès que l'emprise précise est connue)

## Coût travaux\* :

3,28 M €HT

(\*) coût travaux hors coûts aléas, géotechnique, phasages, études, foncier, procédures et contraintes spécifiques travaux, assainissement – section SPA → entrée d'Uriage



- **Se présenter avant son intervention** : lien avec le projet, lieu de résidence ou usages du site/territoire, représentants d'une association ou d'un collectif...
- **Trois interventions-questions** de votre part puis les réponses des collectivités.
- **Rester centré sur le sujet de la réunion publique**, les travaux d'assainissement peuvent bien sûr être abordés mais sans y consacrer toute la rencontre.
- **Privilégier des interventions et des réponses « courtes »** pour offrir la possibilité à chacun de s'exprimer.
- **Principes de bienséance et d'écoute réciproque**



**M. Sylvain LAVAL**

Vice-président en charge des  
espaces publics  
Grenoble Alpes Métropole



**M. Bernard PERAZIO**

Vice-président en charge des  
mobilités  
Département de l'Isère